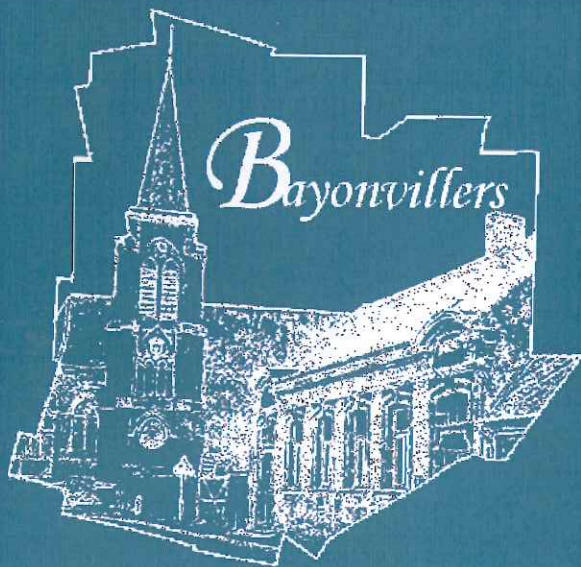


BAYONVILLERS

BULLETIN MUNICIPAL

Août 2020



EDITORIAL

SOMMAIRE

- Editorialp 2
- Nouveau Conseilp 4
- Retour : premières actions
et décisionsp 6
- Nettoyage du villagep12
- Infos Communautaires ...p13
- Infos mairiep17
- Retour : vie associative ...p18
- Prévisions animationsp19
- Etat civilp20

Bonjour à toutes et à tous.

Nous voici déjà en juillet, quatre mois que la nouvelle équipe municipale est élue, mais seulement 2 mois que nous sommes en place. Deux mois pour découvrir, s'imprégner, préparer les budgets, gérer les premières affaires courantes et ce premier bulletin municipal. Deux mois c'est long et c'est également très court, cette crise sanitaire liée au « covid 19 », que nous subissons depuis maintenant depuis 4 mois, modifie en permanence notre quotidien.

Nous avons pris nos repères avec Élise au secrétariat et Jonathan au niveau technique et entretien. Autant du côté élu que du côté personnel communal, je pense que chacun est content de travailler avec l'autre, et dans l'intérêt général faisons en sorte que cette cohésion positive perdure longtemps. Merci à Elise et Jonathan pour leur accueil et leur écoute.

Notre équipe est en place, vous avez pu avoir une première communication pour vous indiquer l'élection du Maire et des adjoints, il s'en est suivi la mise en place des différentes commissions avec leurs différents membres et référents que vous retrouverez dans les paragraphes suivants.

Nous avons fait le choix de préparer notre budget communal et du CCAS avant le premier juillet et ces derniers ont été validés par le Conseil municipal ainsi que par le CCAS fraîchement renouvelé le 30 juin dernier. Vous retrouverez les grandes lignes du budget de la Commune dans les pages suivantes, mais en prémices de cette lecture, force est de constater que le budget de notre Commune est somme toute assez limité.

Le choix de mettre en place deux postes d'adjoint tient compte de cette faible rentrée financière dans notre Commune. Tout comme de ne pas valider l'intégralité des indemnités qui reviennent au maire et aux adjoints sans pour autant se défaire, bien entendu, des responsabilités que sont les nôtres.

Vous retrouverez au gré des pages de ce livret les comptes rendus des principales décisions prises lors de nos premières réunions de Conseil.

Mairie de Bayonvillers

Téléphone : 03.22.85.84.14 Mail : mairiedebayonvillers@wanadoo.fr
Site internet : www.bayonvillers.fr

Horaires d'ouverture : mardi 15 h à 16 h 45
vendredi 17 h 30 à 19 heures

EDITORIAL (suite)

Notre objectif clairement affiché est de considérer cette année 2020 comme une année blanche, avec pour autant, beaucoup de réflexions à avoir.

Réflexions notamment sur le devenir des biens municipaux vacants à ce jour, lié à la fermeture des écoles depuis la rentrée 2019, ainsi que le logement de l'école primaire. Madame Lefebvre quitte notre village cet été, après y avoir été directrice d'école pendant plus de vingt ans. La fermeture de nos écoles a malheureusement eue lieu, et elle aspire désormais à cette fonction dans un autre établissement. Je tiens à la remercier pour l'engagement et le professionnalisme dont elle a fait preuve pendant tout ce temps. Bon nombre de parents regrettent ce départ et cette fermeture, l'école de Bayonvillers était en plus d'un lieu d'éducation, un lieu de rencontre, et vous avez participé Madame Lefebvre, à cette cohésion intergénérationnelle. Pour tout cela merci et nous vous souhaitons bonne continuation.

Le confinement a malheureusement fait prendre du retard à notre employé municipal en ce qui concerne le nettoyage de notre Commune. Tout comme pour vous, la propreté du village est importante à nos yeux, mais « Paris ne s'est pas fait en un jour », et nous rattrapons petit à petit le retard. Cette propreté est également l'affaire de tous et si chacun apporte sa contribution, nous profiterons d'un quotidien encore plus agréable.

Nous n'oublions pas non plus les différentes associations de Bayonvillers qui sont malheureusement plus ou moins à l'arrêt en raison des préventions sanitaires et nous espérons qu'elles puissent rapidement reprendre leurs activités respectives.

Quelques informations utiles au quotidien sont retracées dans ce livret et le secrétariat de mairie reste en plus à votre disposition pour répondre à vos questions pendant les heures d'ouverture. Maire et adjoints, nous sommes également joignables au numéro de portable que vous retrouverez dans ce livret. Si vous souhaitez nous rencontrer, n'hésitez pas à nous contacter pour convenir d'un rendez-vous, il n'est pas une obligation que ces rendez-vous se passent en mairie, bien au contraire.

La crise sanitaire n'est malheureusement pas derrière nous, elle a entraîné en parallèle une crise économique. Comment sera demain, nul ne sait le prédire mais sachez que nous sommes et serons à vos côtés. Continuez à prendre soin de vous au quotidien, de votre famille ou de vos voisins, personnes âgées ou isolées.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture à toutes et à tous et à vous assurer de notre profond dévouement.

Bien à vous.

Xavier Palpied, Maire de Bayonvillers

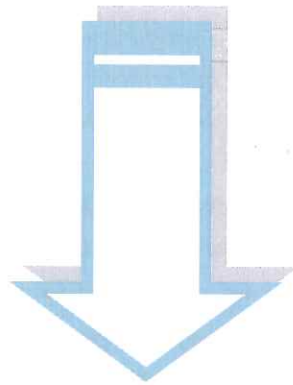
Installation du nouveau Conseil municipal de Bayonvillers

Le 27 mai dernier , dans un contexte sanitaire particulier, à huit-clos, en la salle polyvalente a eu lieu la réunion d'installation du nouveau Conseil municipal.

Dans le respect des consignes sanitaires, **Xavier PALPIED** a été élu Maire,
Mme Jeanine MARMIGNON, 1ère Adjointe et **M. Fabrice BÉCU**, 2ème Adjoint.

Les Conseillers :

Marie-Thérèse CZUJOWSKI, Sylvain DERAÈVE, Nicolas DILLIES, Amélie DUMONTIER,
Claude FOUCART, Marie ROUSSELLE, Céline SZYMUSIAK, Florent TERRIER,



Présentation du nouveau Conseil municipal de Bayonvillers

Suite à l'installation du nouveau Conseil municipal et après désignation des commissions et de ses représentants, voici une présentation des Conseillers municipaux de Bayonvillers :

Xavier PALPIED—Maire



Jeanine MARMIGNON
1ère Adjointe



Commissions :
Administration et finances,
Travaux- voirie, Communication
et Enfance-scolaire

Fabrice BECU 2ème Adjoint



Commissions :
Administration et finances,
Travaux-voirie, Communication,
et Enfance-scolaire

Marie-Thérèse CZUJOWSKI



Commissions :
Travaux-voirie, Communication,
Enfance-scolaire

Claude FOUCART



Commissions :
Administration et finances
Travaux-voirie

Nicolas DILLIES



Commissions :
Administration et finances,
Travaux-voirie

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Sylvain DERAÈVE



Commissions :
Administration et finances
et Travaux-voirie

Amélie DUMONTIER



Commissions :
Travaux-voirie
et Enfance-scolaire

Marie ROUSSELLE



Commissions :
Administration et finances,
Travaux-voirie
et Enfance-scolaire

Florent TERRIER



Commissions :
Administration et finances
et Travaux-voirie

Céline SZYMUSIAK



Commissions :
Travaux-voirie
et Communication



Retour : premières actions et décisions

De l'élection à la désignation des commissions

27 mai 2020 : élection du maire et des adjoints :

Le Conseil municipal a élu à la majorité : **Xavier PALPIED, Maire.**

Dans un souci d'économie et au regard des missions d'une Commune de moins de 1000 habitants, il a été décidé à l'unanimité de fixer à 2 le nombre de postes d'adjoint et le Conseil municipal à la majorité a élu :

Mme Jeanine MARMIGNON, 1ère adjointe

M. Fabrice BÉCU, 2ème adjoint

10 juin 2020 : fonctionnement des assemblées :

1. Désignation des commissions et répartition des Conseillers au sein des commissions :

Les commissions municipales sont des commissions d'étude, elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence, et qui doivent être soumises au Conseil municipal. Il y a des commissions propres aux Communes et des commissions obligatoires.

Le Conseil municipal a décidé de fixer les commissions suivantes :

- ◇ **Commission ADMINISTRATION GÉNÉRALE et FINANCES**
Étude et élaboration du compte administratif, budget, étude et orientations budgétaires, Fonctionnement de l'administration générale (administratif de la mairie).
- ◇ **Commission TRAVAUX, VOIRIE, CHEMINS, CIMETIÈRE et ENVIRONNEMENT**
Étude des travaux à effectuer sur la Commune au niveau voirie et suivi de chantier, entretien des bâtiments communaux.
Environnement, développement durable, fleurissement
- ◇ **Commission COMMUNICATION et les liens avec les associations et autres commissions**
Lien avec les associations,
Communication à la population : bulletin municipal, site Internet, page Facebook, etc.
- ◇ **Commission SCOLAIRE, ENFANCE, ANIMATIONS DIVERSES**
Liaison, contact avec les écoles, maintien du regroupement scolaire,
Organisation de festivités et implication avec les enfants de la Commune (Pâques, Noël ...),
Animations diverses.





De la désignation des commissions aux décisions financières

10 juin 2020 : fonctionnement des assemblées :

2. Indemnités des élus :

Certains élus locaux peuvent percevoir des indemnités de fonction, compte tenu de leur mandat : maire, maire adjoint, président, vice-président.

Les indemnités de fonction sont calculées par référence à l'indice brut en cours suivant la revalorisation du 1^{er} janvier 2020. L'indemnité d'élu local est gratuite. L'indemnité de fonction est destinée à compenser les frais engagés par l'élu pour se consacrer à son mandat. Les indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour les collectivités locales (articles L2321-2-3, L33221-1-2, L4321-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).



Depuis le 29 décembre 2019, les indemnités des maires et des adjoints des Communes des trois premières strates ont été revalorisées. Pour Bayonvillers, Commune de moins de 500 habitants cette revalorisation est de 50 %. Pour rappel, pour une Commune de moins de 500 habitants, un maire, sous l'ancien régime, touchait 661,20 brut et un adjoint 256,70 brut

À aujourd'hui :

L'indemnité maximale du maire correspond à 25.5 % des indemnités maximales des Communes de moins de 500 habitants de l'indice brut terminal, soit 991.80 euros brut.

Pour les adjoints, l'indemnité maximale est fixée à 9.9 % des indemnités des Communes de moins de 500 habitants de l'indice brut terminal, soit 385.05 euros brut.

Au regard du budget moyen de la Commune de Bayonvillers et des convictions personnelles du Maire et des Adjoints, ceux-ci ont annoncé renoncer à toucher 100 % de la nouvelle indemnité.

Le Maire et les Adjoints ont proposé :

- ⇒ D'appliquer une augmentation de l'indemnité équivalente à 20 % de plus sur la base de l'ancien taux. Soit pour le Maire une indemnité égale à 793,44 € brut et pour les 2 adjoints d'un montant de 308,04 € brut chacun,
- ⇒ D'utiliser cette augmentation pour financer directement des festivités notamment la cérémonie des vœux. Par exemple, les vœux pourraient être pris en charge par le Maire et ses adjoints à défaut de la Commune.

Le Maire et les Adjoints, dans un souci de transparence, se sont abstenus. À la majorité, le Conseil a validé cette proposition.



De la désignation des commissions aux décisions financières

30 juin 2020 : finances locales — bilan 2019 et budget 2020

1. Retour de 2014 à 2019 :

	2014	2019
RESULTAT CLOTURE	52 142, 85 €	19 167, 98 €
FONCTIONNEMENT :	60 625, 12 €	30 392, 11 €
INVESTISSEMENT :	- 8 482, 27 €	- 11 224, 13 €
BUDGET GLOBAL	330 286, 06 €	252 463, 00 €
FONCTIONNEMENT :	215 232,03 €	191 082, 00 €
INVESTISSEMENT :	115 054,03 €	61 381, 00€

2. Bilan 2019 :

Le Compte Administratif est le document qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année écoulée d'une Collectivité.

Ce document budgétaire doit être rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le Trésorier en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne peut présider la présentation de ce compte.

Le résultat global du Compte Administratif, laisse apparaître un excédent global de : **19 167, 98 Euros**

BALANCE GENERALE:	RÉSULTAT CLÔTURE 2018	PART AFFECTÉE INVESTISSEMENT 2018	RÉSULTAT EXERCICE 2019	RÉSULTAT CLÔTURÉ 2019
INVESTISSEMENT :	- 19 107,79 €		7 883,66 €	- 11 224,13 €
FONCTIONNEMENT :	34 990,22 €	19 107,79 €	14 509, 68 €	30 392,11 €
TOTAL :	15 882,43 €	19 107,79 €	22 393,34 €	19 167,98 €

PRESENTATION GENERALE:	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	PRÉVISIONS	RÉALISÉES	PRÉVISIONS	RÉALISÉES
RECETTES :	191 082,00 €	165 847,96 €	61 381,00 €	28 221, 48 €
DÉPENSES :	191 082,00 €	151 338,28 €	61 381,00 €	20 337, 82 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	14 509,68 €		7 883, 66 €	

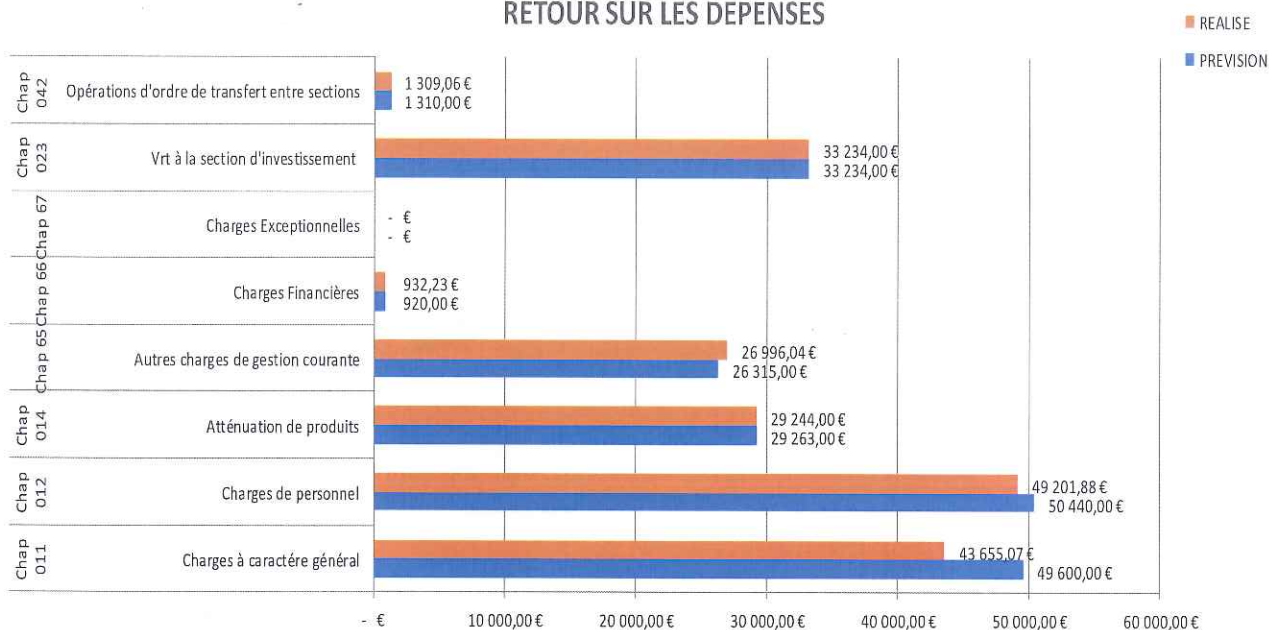


De la désignation des commissions aux décisions financières

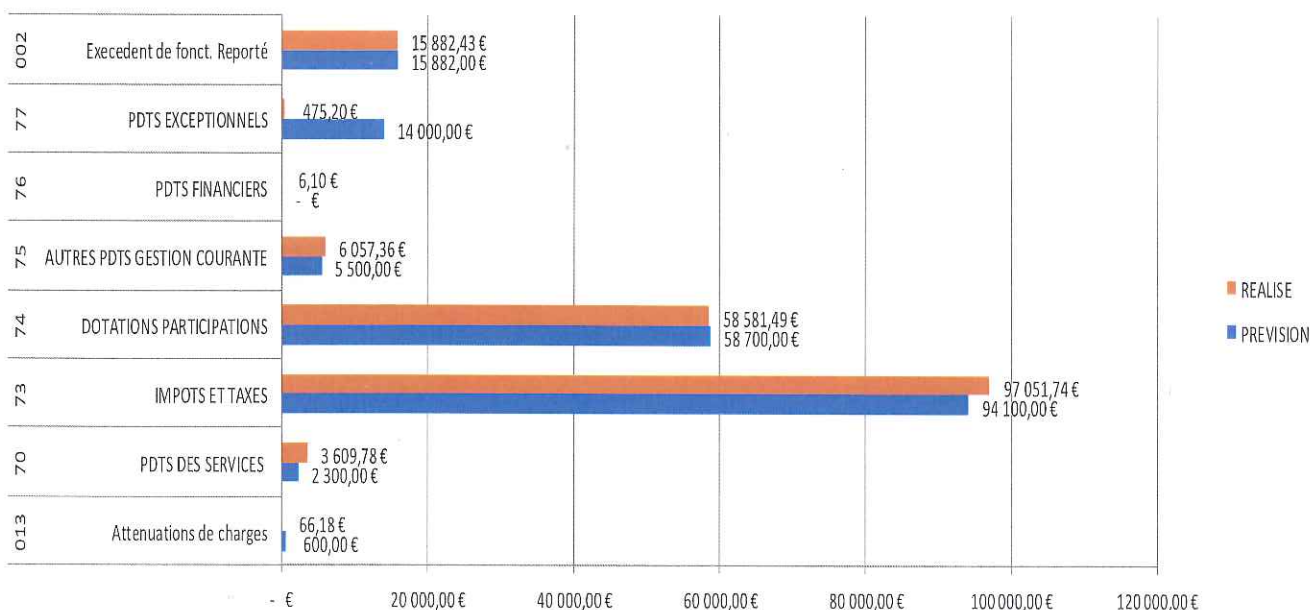
RETOUR SUR L'EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRE

RETOUR SUR LES DEPENSES



RETOUR SUR LES RECETTES



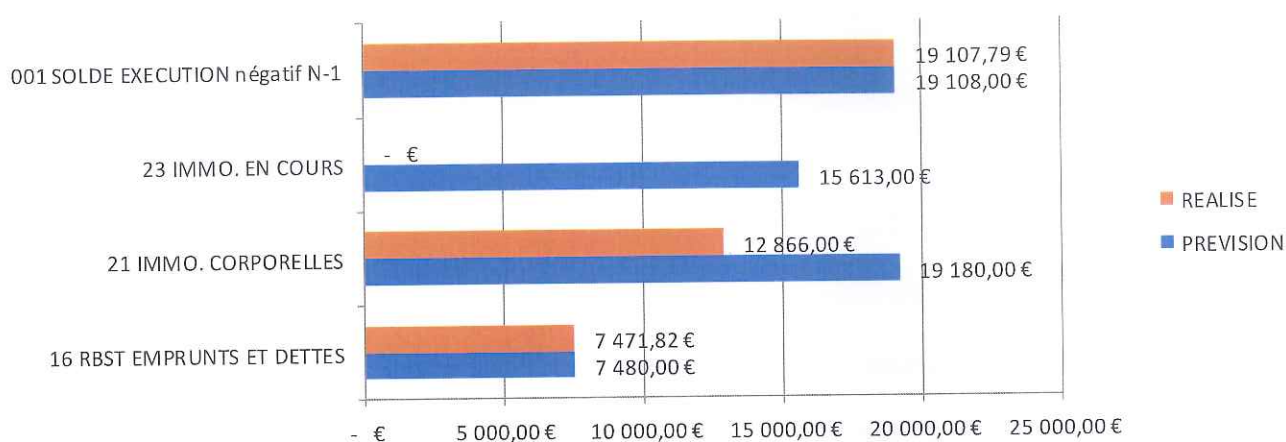


De la désignation des commissions aux décisions financières

RETOUR SUR L'EXERCICE 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRE

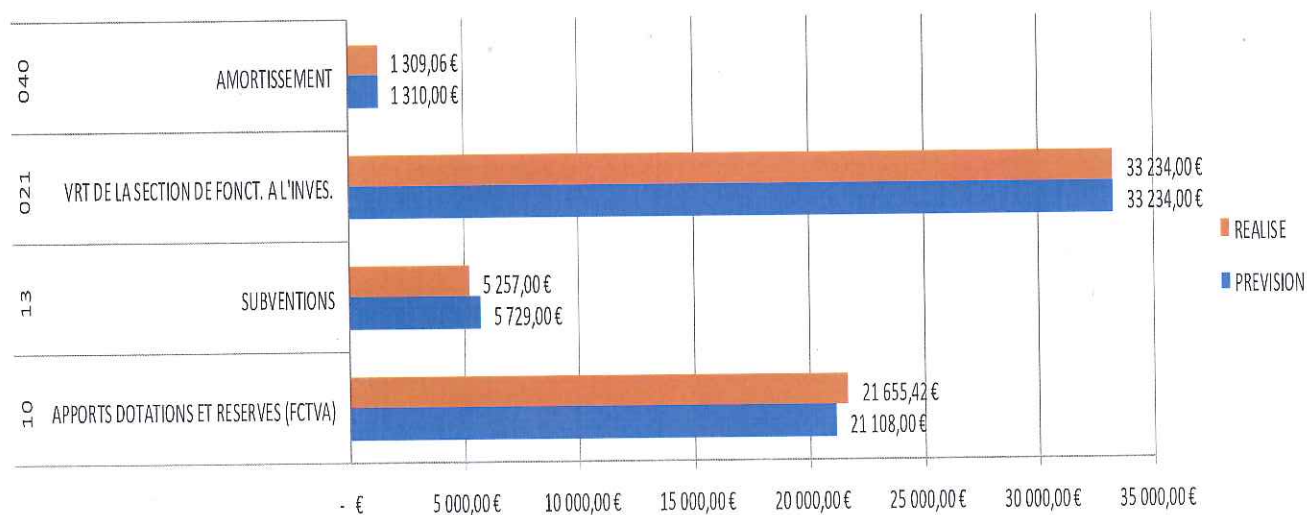
RETOUR SUR LES DEPENSES



Projets d'investissement réalisés en 2019 :

- ⇒ achat d'un lave vaisselle pour la salle polyvalente
- ⇒ cartographie et mise en conformité du cimetière

RETOUR SUR LES RECETTES





De la désignation des commissions aux décisions financières

BUDGET 2020

Le budget de la Commune pour l'exercice 2020 s'élève à **210 192 €**

LES RECETTES

La recette principale d'un budget est constituée par la fiscalité (taxes foncières et taxes d'habitation)

S'y ajoutent les dotations de l'état.

Pour l'essentiel, les autres recettes proviennent du fonctionnement des services (loyers, locations de salle).

84 167 € ⇒ IMPÔTS LOCAUX

57 273 € ⇒ DOTATIONS DE L'ETAT

2 300 € ⇒ AUTRES RESSOURCES

2 000 € ⇒ FONDS COMPENSATION TVA

INVESTISSEMENT

24 534 €

**BUDGET
DE BAYONVILLERS
210 192 €**

FONCTIONNEMENT

185 658 €

ETAT DES EMPRUNTS A AUJOURD'HUI

1 Emprunt (solde en 2022) :
capital restant dû : 6 112, 21 €

En cours de la dette par
habitant en 2019 :

66,53 €

RETOUR SUR LES TAUX D'IMPOSITION

	TAUX 2020	Taux moyen national (fév. 2020)
foncière sur les propriétés bâties	7,88 %	21,59 %
foncière sur les propriétés non bâties	20,59 %	49,72 %
foncière des entreprises(1)	11,98 %	26,45 %



Nettoyage du village

La propreté du village est donc importante pour bon nombre d'entre vous et il en est de même pour nous.

Pour autant et même si les choses se remettent en place petit à petit, il y avait du retard à rattraper, lié au confinement, mais aussi lié au mode de travail qui change.

Sur le désherbage des caniveaux, l'application modérée de désherbant chimique nous aidait auparavant à agir vite et efficacement.

Ces pratiques sont désormais interdites et la binette est devenue un partenaire au quotidien de notre employé mais représente un travail plus fastidieux. Nous avons fait le choix de renforcer en cas de besoin ou d'absence avec Alain Morel qui a accepté de faire quelques heures à la Commune. Cela nous permet pour un coût modéré de combler un retard temporaire et repartir sur de bonnes bases.



Les caniveaux c'est aussi l'affaire de tous et si chacun participe en faisant devant chez soi, c'est au global moins de retard sur le village. En matière de propreté et de bien vivre à la campagne, il est bon de rappeler qu'il est fort désagréable pour un piéton ou un riverain qui sort de chez lui de subir des déjections canines laissées ici et là.

Ce n'est que peu de choses et d'organisation pour chacune ou chacun de vous, afin de laisser l'endroit propre alors que votre animal de compagnie dépose une déjection sur le trottoir.

Pensez à cet instant à la réaction que vous avez si vous en êtes victimes et vous n'oubliez pas de faire le nécessaire.

RAPPEL

COMMUNE DE BAYONVILLERS — AVIS AUX HABITANTS

Ramassage des déchets verts en porte à porte

Collecte 2020



Sortez vos déchets verts le **lundi** précédant le jour de la collecte en fonction du planning de ramassage 2020 :

Tous les 15 jours le mardi

9 juin	7 juillet	4 août	1er septembre	29 septembre
23 juin	21 juillet	18 août	15 septembre	13 octobre

Informations Communautaires



Les compétences appartiennent à la Communauté de Communes Terre de Picardie. Le jeudi 16 Juillet, Monsieur Philippe CHEVAL fut réélu Président de la Communauté de communes Terre de Picardie.

Plus de renseignements sur le Site Internet de la Communauté de Communes Terre de Picardie : www.terredepicardie.fr Et celui de la Commune www.bayonvillers.fr

ENFANCE— Vice président : M. T. LINEATTE

SERVICES SCOLAIRES PERISCOLAIRES

Notre Commune est rattachée à : l'Ecole Primaire Publique Rue de Mesmy à Harbonnières.

Les inscriptions et les règlements se font à TERRE DE PICARDIE pour la garderie périscolaire et le mercredi. Les horaires de 2019 : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Les tarifs sont consultables Site Internet de la Communauté de Communes.

Organisation des accueils de loisirs durant la période estivale 2020. Néanmoins au vu des conditions actuelles, du protocole sanitaire à appliquer et afin de garantir la sécurité des enfants et du personnel encadrant, l'organisation a été restreinte.

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES



Un lieu d'échange et d'information libre d'accès et gratuit au service des parents et des assistants maternels.

Parents, futurs parents : nous vous renseignons sur vos démarches en tant qu'employeur.

Une professionnelle de la Petite Enfance vous propose des animations collectives destinées aux assistantes maternelles aux enfants et aux parents.

Assistants maternels : le RAM vous informe sur vos droits et devoirs, ainsi que sur la formation professionnelle.

Pour contacter le RAM DE ROSIÈRES EN SANTERRE

5 rue Jean Jaurès 80170 Rosières en Santerre

Stéphanie CRESSONNIER Tél. 03.22.78.74.88

PERMANENCES PHYSIQUES (UNIQUEMENT SUR RDV)

DELEGATION DES SERVICES D'AIDE

AIDE A LA PERSONNE

L'ensemble de ces services sont proposés par **l'Association Saint Jean de Péronne** au 03-22-84-48-61

Ils peuvent vous Conseiller, vous aider et vous accompagner dans les domaines suivants :

L'aide à domicile	Employés de maison
Jardinage, bricolage	Téléalarme
Portage de repas	Déplacements
Soins à domicile	
Accompagnement Alzheimer et Parkinson	

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez joindre Jeanine Marmignon, qui a travaillé dans ce service.
Tél Mairie 03-22-85-84-14

MEDIATION NUMERIQUE

La médiation numérique est un service géré par un animateur multimédia qui a pour mission de faire découvrir et partager les connaissances et les pratiques numériques pour faciliter l'accès de tous aux services et aux innovations de l'Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour vous inscrire et connaître les dates de ces ateliers, veuillez contacter :
Sabrina DUPUIS, l'animatrice
au 06 49 20 65 94
ou par mail à s.dupuis@terredepicardie.fr



Informations Communautaires

Plus de renseignements sur le Site Internet de la Communauté de Communes
Terre de Picardie : www.terredepicardie.fr Et celui de la Commune
www.bayonvillers.fr

CULTURE—MEDIATHEQUE : Mme M. CRAPPIER

Médiathèque INTERCOMMUNALE RAOUL FOLLEREAU

Place Falize - 80170 ROSIÈRES EN SANTERRE
Tél. : 03 22 88 48 10

E-mail : mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr
Horaires d'ouverture :
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h30
Mardi, jeudi, vendredi : 14h-17h30 Samedi : 9-12h

INFORMATIONS

Après une période de biblio-drive, la médiathèque intercommunale Antoine de St Exupéry de Chaulnes a rouvert ses portes aux heures habituelles avec quelques mesures strictes à respecter.

Compte tenu des règles sanitaires, dix usagers maximum porteurs obligatoirement d'un masque seront autorisés à rentrer et ce, après passage des mains au gel hydro-alcoolique (disponible à l'entrée).

Les conditions seront spécifiques, notamment un temps limité par adhérent soit 15 min maximum (retour, choix et enregistrement des prêts). Les poussettes n'étant pas recommandées.

L'entrée et la sortie seront distinctes. Aucune lecture sur place ne sera possible.

La médiathèque intercommunale Raoul Follereau de Rosières en Santerre, a mis en place à la salle multifonction rue du Colonel Sorlin, un SERVICE BIBLIO-DRIVE le mercredi 9h-12h / 14h-17h30 et le samedi 9h-12h (Port du masque obligatoire).

Les personnes peuvent réserver leur document via le catalogue en ligne des médiathèques sur <https://terre-de-picardie-pom.c3rb.org/> et fixer un rendez-vous par téléphone au 03 22 84 68 44.

POUR VOUS INSCRIRE IL VOUS FAUT :

Remplir le formulaire de renseignements remis lors de votre visite à la médiathèque. Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Régler le montant de l'adhésion* fixé par le règlement

5 € : Adultes résidents de la CCTP.

8 € : Adultes extérieurs à la CCTP.

Gratuit : Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, Handicapés, les allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.

Nouveau genre dans vos médiathèques :
La « New Romance » pour les passionnés de lectures
Érotico-sentimentales.





VOIRIE Vice président : M. J.C. LOUVET

Terre de Picardie gère et entretient le réseau routier intercommunal.

Ce qui veut dire que l'ensemble du réseau routier du territoire n'est pas de sa compétence.

Sur ce réseau, notre mission consiste à entretenir, à améliorer, à modifier les routes dont nous avons la gestion. Mais aussi le fauchage et le déneigement. Et pour finir la responsabilité des chemins de randonnées.

COLLECTE DES DECHETS DE BAYONVILLERS RAPPEL

Ordures ménagères : MERCREDI

Les poubelles et sacs doivent être sortis la veille au soir.

Les sacs jaunes et bleus doivent servir uniquement à la collecte des emballages.

Sacs jaunes : MERCREDI (Semaines paires)

Sacs bleus : MERCREDI (Semaines impaires)

**Dans la limite de 3 sacs par foyer par flux.
Pour la sécurité des agents de tri, pensez à
respecter scrupuleusement les consignes.**

Informations Communautaires

Plus de renseignements sur le Site Internet de la Communauté de Communes Terre de Picardie : www.terredepicardie.fr

Et celui de la Commune www.bayonvillers.fr

ASSAINISSEMENT

Vice président : M. H. TRIENTZ

Terre de Picardie gère l'ensemble de l'assainissement du territoire, qu'il soit individuel ou collectif.

Leur mission est de vous Conseiller, de vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches (raccordement, installation, diagnostic, financement, aides...)





Informations Communautaires

Plus de renseignements sur le Site Internet de la Communauté de Communes Terre de Picardie : www.terredepicardie.fr

Et celui de la Commune www.bayonvillers.fr

ENVIRONNEMENT DECHETS Vice présidente : Mme A. MARECHAL

**Suite à l'épidémie COVID-19, le port du masque
OBLIGATOIRE dans l'enceinte de la déchèterie.**

Située au lieu dit Maison Rouge, à Rosières en Santerre Tél : 03 22 88 18 17

- ⇒ PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE,
- ⇒ Horaires habituels (déchèterie fermée les mercredis, dimanches et jours fériés),
- ⇒ Trier les déchets avant de venir pour limiter le temps de déchargement et donc le temps d'attente des autres usagers,
- ⇒ Apporter des volumes raisonnés (1 remorque de voiture maximum),
- ⇒ Un seul passage par jour et par foyer pour que chacun puisse venir de manière égale,
- ⇒ Eviter de venir dès la première heure d'ouverture, afin de ne pas créer d'embouteillages sur la Départementale,
- ⇒ N'hésitez pas à décaler votre venue à une date ultérieure si vos dépôts peuvent attendre,
- ⇒ Respecter les gestes barrières avec les autres usagers et les agents

Quels déchets ?



	HIVER Du 1 ^{er} Novembre au 31 Mars	ÉTÉ Du 1 ^{er} Avril au 31 Octobre
LUNDI	fermée 14h - 17h	fermée 14h - 18h
MARDI	9h - 11h45 14h - 17h	9h - 11h45 14h - 18h
MERCREDI	fermée fermée	fermée fermée
JEUDI	9h - 11h45 14h - 17h	9h - 11h45 14h - 18h
VENDREDI	9h - 11h45 14h - 17h	9h - 11h45 14h - 18h
SAMEDI	9h - 11h45 14h - 17h	9h - 11h45 14h - 17h15



Services
mairie

Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune : www.bayonvillers.fr

Page Facebook : Commune Bayonvillers

Mairie de Bayonvillers

Elise TORJON, secrétaire

Jonathan DEFORGE, agent technique

Téléphone : 03.22.85.84.14

Mail : mairiedebayonvillers@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

mardi 15 h à 16 h 45 et vendredi 17 h 30 à 19 h

Permanences téléphoniques :

Lundi 10 h à 13 h

Mardi 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h

Vendredi 14 h à 19 h

FERMETURE ESTIVALE DU SECRETARIAT :

Du 3 au 25 août 2020

En cas d'urgence contacter

M. PALPIED, le Maire 06.82.10.62.61

www.taxe-amenagement.fr

Calculez votre taxe d'aménagement

Obtenez le calcul et votre attestation pour votre maison individuelle, votre extension ou votre agrandissement de maison, votre piscine.

Attestation valable pour la prise en compte de votre plan de financement bancaire.

Je calcule ma taxe



Informations Mairie

Entretien avec un élu

Prise de rendez-vous en contactant la mairie soit par mail soit par téléphone

M. Xavier PALPIED, le Maire

Port. : 06.82.10.62.61

Mme Jeanine MARMIGNON

1ère adjointe

Port. : 06.47.16.14.59

M. Fabrice BÉCU

2ème adjoint

Port. : 06.25.98.41.51

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 200€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

- 1** Vérifiez que votre avis, comporte :
- un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

- 2** Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Direction Générale des
FINANCES PUBLIQUES





L'actualité des associations de Bayonvillers

Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune : www.bayonvillers.fr

Page Facebook : Commune Bayonvillers

COURRIER PICARD DU 15 JUILLET 2020



À Bayonvillers, lundi, le comité des fêtes et le conseil municipal avaient décidé de maintenir les festivités et l'affluence a dépassé les espérances. Claude Fessart, de « Chez Claude », a servi plus de 100 repas sur la place de du village, et les feux d'artifice, tirés à 23 h 15, ont attiré plus de 250 personnes.

Péronne, Bayonvillers, Auchonvillers... Focus sur certaines animations organisées dans le cadre de la fête nationale. Qui ont vu les barrières tomber parfois trop facilement...

ANIMATIONS

Un 14 Juillet démasqué

LE COMITE DES FETES DE BAYONVILLERS

Fin janvier, les membres du bureau et bénévoles sont passés rendre visite aux aînés du village, en distribuant la Galette des Rois accompagnée de son ballotin de chocolats, un peu de discussion et un accueil très chaleureux, un grand moment très apprécié par tous.

Malheureusement, nous n'avons pas organisé le Concours de Manille, ni la Brocante du lundi de Pentecôte dû au confinement.

La Brocante est la principale source de revenus du comité, elle permet de financer l'ensemble des manifestations comme le Voyage des Enfants, le Beaujolais Nouveau et la Galette des Rois.

Vous pouvez nous rejoindre, nous sommes ouverts à toutes nouvelles idées, la bonne humeur et l'échange étant notre mot d'ordre.

LA SOCIETE DE CHASSE

Elle est la plus ancienne association du village, elle a su évoluer avec son époque et l'application de ses différents plans de chasse. Chaque année à la fin du mois de février, nous parcourons la plaine pour effectuer le comptage en compagnie de la Fédération de Chasse de la Somme et la participation de nombreux bénévoles du village et de l'extérieur.

Elle compte 16 membres dont 2 femmes.

Il est agréable de se promener dans nos chemins et de voir des lièvres, faisans, perdrix et actuellement des chevreuils.

CHES DERAILLEUX DE BAYONVILLERS

Chaque dimanche matin, ils se réunissent pour parcourir en VTT les chemins de terre de nos villages. Ils organisent des randonnées pédestres et cyclistes.

Vous pouvez les rejoindre en contactant le président Mr Hervé HENRY Port. : 06.26.98.22.31

Site Internet : ches-derailleux-de-bayon.skyrock.com

L'association est ouverte à toute initiative et invite les habitants à les contacter.

Contacts de l'association :

06-89-86-28-29 ou 06-22-29-22-16

06-09-32-30-70 (pour l'atelier Couture)

lacerisesurleplateaubayon@gmail.com

LA CERISE SUR LE PLATEAU

Compte-tenu des contraintes sanitaires liées à l'accueil des personnes, les activités programmées depuis mars ont été annulées au regret de tous, bénévoles, adhérents, artistes et population locale.

Au début du confinement, l'atelier Couture a été sollicité par l'association Saint Jean pour confectionner des masques en tissu. De nombreux adhérents ont prêté main forte et plus de 100 masques ont été fournis pour les soignants à domicile.

L'équipe des bénévoles de l'association espère pouvoir rouvrir les portes de l'Estaminet mi-septembre pour accueillir des artistes et reprendre l'atelier Couture. Un concert en plein air sera proposé dès que les mesures exigées permettront d'accueillir le public et les artistes dans de bonnes conditions.



Animations sur Bayonvillers

Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune :
www.bayonvillers.fr

Page Facebook : Commune Bayonvillers

Vu le contexte sanitaire, les manifestations dépendront de l'évolution de la situation. Actuellement, un protocole stricte est exigé par les services de la Préfecture.

Une information sera donnée aux habitants suivant la manifestation.

D'une façon générale, la Commune propose :



Opération « une naissance, un arbre »

Nous proposons de planter un arbre fruitier ou à fleurs à l'occasion d'une naissance.

Les parents concernés seront contactés pour la plantation en fin d'année.

Opération « Noël des enfants »

Cette action sera organisée en fin d'année.
 Une date vous sera communiqué en temps voulu.



SALLE POLYVALENTE DE BAYONVILLERS

RAPPEL DES MESURES SANITAIRES EN LIEN AVEC LE COVID 19

Vu le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de « covid-19 » dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire a été publié le 1er juin 2020 au journal officiel,

Considérant qu'il appartient à l'exploitant de l'établissement de mettre en œuvre les mesures de nature à permettre le respect des règles de distanciation sociale prévues à l'article 1er du décret du 31 mai,

La salle polyvalente de Bayonvillers peut rouvrir dans les conditions suivantes :

- Les personnes accueillies ont une place assise,
- Les soirées dansantes et autres ne sont pas autorisées,
- Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble,
- Le respect d'un espace de minimum 4m² par personne,
- L'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit, sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir le respect des mesures de distanciation sociale,
- Toute personne de onze ans ou plus porte un masque de protection dans les établissements de type L.
- Au regard des prescriptions précédentes et considérant la surface du bâtiment égale à 196 m², la capacité de la salle est de 49 personnes.



Etat civil fin 2019 — 2020

Naissances : bienvenue à ...

Manon Marie Perrine HOULLIER

Née le 20-nov.-19 à Amiens (Somme)

Élya Laila TAHRI

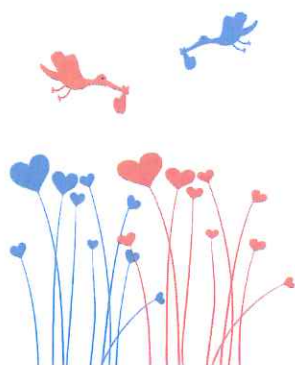
Née le 18-déc.-19 à Amiens (Somme)

Marceau René Olivier CAUMONT

Né le 13-mai-20 à Amiens (Somme)

Éva Marie-Thérèse Geoffrette Léone BALAVOINE

Née le 25-juin-20 à Amiens (Somme)



Décès :

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de :

Gisèle Fernande DEVOS épouse TERRIER

Décédée le 10 janvier 2020 Caix (Somme)

Jean Aimé René TERRIER Veuf DEVOS

Décédé le 30 mars 2020 à Montdidier (Somme)

Ancien Conseiller municipal,

Ancien Adjoint et ancien Maire de Bayonvillers

Nous contacter :

Rte d'Harbonnières
80170 BAYONVILLERS

Téléphone : 03.22.85.84.14
mairiedebayonvillers@wanadoo.fr

www.bayonvillers.fr

Horaires d'ouverture :
Mardi 15 h à 16 h 30
Vendredi : 17 h 30 à 19 h

Permanence du Maire
sur rendez-vous

Bulletin réalisé par :

⇒ La commission communication :

Xavier PALPIED, Le Maire
Jeanine MARMIGNON, 1^{ère} Adjointe
Fabrice BÉCU, 2^{ème} Adjoint
Marie-Thérèse
CZUJOWSKI
Céline SZYMUSIAK

⇒ Élise TORJON,
secrétaire de Mairie



Imprimé par nos soins